

**PROCES VERBAL DE SEANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 avril 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le onze juin à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session extraordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE.

Date de convocation : 3 juin 2019

Etaient présents:

Mmes DELTEIL Marie-Hélène, LAPERGUE Françoise, CLARY Michèle, Mme PFEIFLE Gabriela

Mrs BLANC Sébastien, DELPECH Jean-Louis, MOULY Charles, RICHARD Marc, ROUQUIE Christian, GARDOU Jean-Luc

Etaient absents excusés : Mr GOUAULT Marc

Secrétaire de séance : Marie-Hélène DELTEIL

Ordre du jour :

- Acquisition petit terrain à côté du cimetière
- Devis travaux supplémentaires travaux du bourg
- Nomination d'un agent recenseur
- Décision modificative BP 2019
- PLUI
- Questions diverses

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent les compte-rendu des Conseils Municipaux des 4 -8 et 22 avril, remis à chacun.

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

Délibération 2019/16

Acquisition du terrain à côté du cimetière :

Madame le maire propose l'achat du terrain parcelle n° 890 le Bourg, pour 125m², appartenant à Mr Goarin José et à Mme Labailly Florence pour 300€ (trois cent euros). Les frais de notaires seront pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité, cet acquisition pour trois cent euros et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en place.

Délibération 2019/17

Travaux supplémentaires aménagement du bourg :

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise TAC, pour la réalisation d'un petit parking trois places dans le bourg pour un montant de 5000€ TTC

Le Conseil Municipal demande qu'un point soit fait au mois de septembre.

Délibération 2019/18

Nomination d'un agent recenseur et d'un coordonnateur communal :

Madame le Maire informe le conseil que le recensement de la population sera effectué en février 2020. Il faut nommer un agent recenseur.

Le conseil propose de voir avec Mme Delpech Laurence si elle veut le faire, et en second Mme Delprat. Ces deux personnes ayant déjà fait le recensement.

Comme pour les autres recensements, le coordonnateur communal sera la secrétaire de mairie. Les travaux seront réalisés en dehors des heures de secrétariat.

L'agent recenseur et le coordonnateur seront dédommagés sur le temps passé et les frais kilométriques.

Le conseil valide à l'unanimité.

Délibération 2019/19

Décision modificative sur BP 2019 :

Madame le Maire présente demande au conseil de bien vouloir prendre une décision modificative sur le budget 2019 à savoir :

Réduire le compte 21 opé 040 pour 600€ (qui est en opération d'ordre)

Créditer le compte 20 opé opfi pour le même montant (pour une opération réelle)

Le Conseil, après en avoir délibéré valide cette décision modificative à l'unanimité.

Délibération 2019/20

Avis sur le PLUI :

La CCCLM propose au Conseil de se prononcer sur le projet PLUI :

Après en avoir délibéré, le conseil demande des précisions sur les parcelles boisées colorées en vert (zone de biodiversité). Il faudrait faire préciser quelle est leur réelle destinée , ET pourquoi sont-elles tant morcelées ?

Le règlement présenté est validé à l'unanimité.

Questions diverses

- Les travaux du bourg avancent bien.
- Réunions de l'association « Nous voulons des coquelicots » : Madame le maire propose que chaque membre du conseil participe à une réunion.

L'ordre du jour comportant cinq délibérations étant épuisé, la séance est levée à 23h45